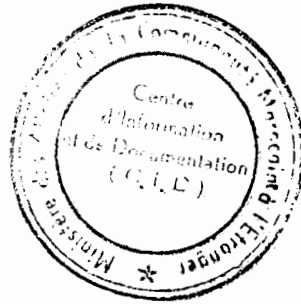


LAMZOUDI Mohammed



CODE DE FISCALITE MAROCAINE

IGR - TVA - IS - Patente - Droit de conservation foncière - Taxe urbaine - Taxe sur les produits des actions - Taxe sur les profits immobiliers - Taxe sur les produits de placements à revenu fixe - Contribution sur les revenus professionnels ou foncières exonérés de l'IGR.

Edition mise à jour

SOMMAIRE

• Réforme fiscale	6
• Impôt général sur le revenu	12
• Impôt sur les sociétés	92
• Taxe sur la valeur ajoutée	124
• Droit de conservation foncière - Tarif	162
• La taxe urbaine	172
• Taxe sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés	180
• Taxe sur les profits immobiliers	184
• Loi de finances rectificative	190
pour l'année 1990 :	
— Impôt sur les sociétés	191
— Participation à la solidarité nationale	193
— Prescription fiscale anticipée	193
— Dispositions relatives à l'IBP	198
— Annulation de créances de l'Etat en ce qui concerne certains impôt, droits et taxes	198
• Extrait de la loi de Finances pour l'année 1992, n° 38-91	
— Taxe sur les produits de placements à revenu fixe	199
— Contribution sur les revenus professionnels ou fonciers exonérés de l'impôt général sur le revenu	200
• Impôt des patentes	202